



QUINQUIÈME ANNÉE. - N° 356

DE ROUBAIX-TOURCOING  
Journal Socialiste Quotidien

VENREDI 22 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS  
Tous les mois 4 fr. 50  
Six mois 24 fr. 00  
Un an 48 fr. 00

REDACTION et ADMINISTRATION :  
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES  
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :  
ROUBAIX, 28, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

# VIOLENTS INCIDENTS A LA HAUTE COUR

## CONDAMNATION DE DÉROULÈRE A DEUX ANS DE PRISON

### Drames passionnels à Douai et à Enquin

### UN SUICIDE

C'est avec un grand serrement de cœur que nous avons reçu, hier soir, la nouvelle de la mort politique du plus hilarant des « Gousses » nationalistes : M. Paul Déroulède, pour l'appeler par son nom.

Depuis quelques jours, ce pitre du grand cirque, ou M. Jules Guérin joue les Croquemantines, MM. Buffet et Gailly, les Paillasses et tant d'autres obscurs, les « inutilités », gardait la chambre par ordre d'un Diaffourus quelconque.

Son mal ? Il enfantait un discours !

L'enfantement fut sans doute douloureux car c'est sur une chaise-à-porteurs que M. P. Déroulède est venu reprendre sa place au banc des accusés de la Haute-Cour.

On trouvera plus loin le récit de cette rentrée peu sensationnelle. Ici, nous ne voulons nous occuper que de la « sortie » du « grand homme », qui, comme dans la chanson, s'en est allé

Naturellement, les conservateurs approuvaient la conduite du Gouvernement et s'élevaient à la justification, quant aux socialistes et aux radicaux ils taxaient d'« infâme » cette même conduite.

Ce sont ces derniers qui, en fin de compte, ont eu raison devant l'opinion contre le parti gouvernemental qui a considérablement perdu de sa prépondérance.

L'effort des gouvernementaux s'était surtout concentré sur Milan où les troubles avaient été plus particulièrement violents. On espérait qu'éfrayés par ces scènes avant-coureuses de la révolution, la population milanaise se jetterait, épouvantée, dans les jambes des valets de la maison de Savoie.

Il a fallu déchanter, comme on va le voir.

Trois listes étaient en présence : l'une gouvernementale-catholique, l'autre catholique-ultra-montaine, la troisième socialiste et radicale.

Or, les deux premières listes n'ont pu faire passer que seize de leurs candidats tandis que la troisième en a fait élire soixante-quatre.

C'est l'Hôtel-de-Ville de Milan aux mains de nos coreligionnaires politiques.

Ce résultat heureux nous rappelle les dernières élections municipales de Lille où la réaction cléricale fut vaincue par l'union des socialistes et des républicains.

Ainsi est démontré qu'en tout pays, avec de la discipline et de la bonne foi, la démocratie conquerra toutes les positions qu'il lui plaira d'enlever.

Gustave ROBERT.

Je n'avais jamais douté un instant de la réponse que je recevrais, mais je ne comptais pas l'avoir aussi nette et aussi aplatisante pour M. C. et consors.

Que j'apprécie les moyens rapides de traction, nous le comprenons et nous l'en félicitons. C'est son rôle d'homme de progrès. Mais nous demandons, avec lui, qu'on ne sacrifie personne aux appels d'une société financière.

Quant aux avantages pratiques de ce mode de halage électrique, nous en avons déjà parlé, et nous y reviendrons.

Car il s'agit d'étudier la rapidité de tricycles basés qui ont mis, il n'y a pas un mois — et nous en avons des preuves indéniables — le joli délai de quinze jours pour faire la route entre le Rivage des mines de Lens à Pont-à-Vendin, et l'écluse du Pont de Courrières.

Maurice MONIER.

### Encore la Traction Electrique

#### UN DÉMENTI FORMEL DU CITOYEN BASLY

C'est avec stupeur que les haleurs de bateaux et les gens du bord de l'eau, en général, ont vu l'Administration donner à la Société de Traction Electrique des preuves successives de bienveillance par une collaboration constante et assidue.

Cela a commencé par l'autorisation de circuler sur les deux rives, que M. Turlet lui accorda sur la recommandation d'un éminent fonctionnaire de la région, qui a sans cesse coupé la vièrre et tout ce qui s'y rapporte.

Puis est venue la mise en adjudication du halage d'un parcours de 22 kilomètres entre Aire et Béthune. Pourquoi cette monopollisation officielle ?

L'intérêt de la batellerie, dit-on. Non, certes, puisque l'Administration n'a rien fait, en même temps, aux environs de Douai, toute une portion du halage qui, jusqu'ici, avait été attribué par adjudication à un entrepreneur.

Et alors les mauvaises langues prétendent que la société de traction électrique serait très heureuse de soumissionner, même à très bas prix, pour le halage par chevaux, Aire-Béthune, afin de pouvoir traiter, avec les bateliers qui seraient forcés de passer par ses mains, non pas pour la traction des 22 kilomètres de parcours obligatoire, mais pour 80 ou 90 kilomètres jusqu'à Douai et au-delà.

D'où, prétend-on, mise en adjudication d'Aire à Béthune, et liberté de passage pour tout le monde, y compris et surtout la traction électrique, aux alentours de Douai.

Mais ce n'est pas tout.

Alors que l'autorisation ministérielle donnée à la Société électrique mettait à sa charge tous les aménagements nécessaires à son installation, c'est-à-dire la pose des pylônes, l'empiérement du contre-halage pour le retour des tricycles etc., l'Administration a fait procéder, aux frais des contribuables, à la réfection complète du chemin de contre-halage : pose de béton, damage, pose de gravier fin et roulage, tous ces travaux étant utiles à la société de traction, et à elle seule.

Les frais ont monté, rien que de Pont-à-Vendin à Aubry, à plus de cent trente mille francs (130.000).

Ce fut alors un concert d'imprécations. Déclinaient on se moquait des malheureux charretiers, cela devenait du cynisme, et si on leur accordait des entrées administratives, si on leur donnait par des belles promesses à leurs pétitionnements, on se faisait de leur naïveté des quolibets à l'usage de tous.

Un administrateur délégué, même de la société si largement protégée, M. C..., démissionnaire depuis quelque temps, se vanta même devant de nombreuses personnes qui sont prêtes à en témoigner, qu'il devait ces travaux d'empierrement du contre-halage à l'intervention du citoyen Basly, député du Pas-de-Calais, auprès de M. Baudin, ministre des Travaux publics.

Comme j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de parler dans ces mêmes colonnes, les inévitables succès des caractères de halage, c'est moi que quelques-uns d'entre eux, par l'intermédiaire de notre correspondant de Courrières, se sont adressés, pour demander à Basly confirmation ou démenti de l'allegation de M. C...

Voici la lettre que j'ai reçue du citoyen Basly, et que je regrette de ne pouvoir publier en entier à cause de son caractère personnel.

CHAMBRE Paris, le 19 décembre 1899.

Députés

Mon cher Monier,

M. C... ne m'a jamais rien demandé, il m'a seulement déclaré que c'est grâce à mon intervention qu'il a obtenu l'exécution des travaux dont vous m'entretenez.

Tout en considérant que l'exploitation des richesses de notre sous-sol ne peut que gagner grâce aux moyens de tractionnement rapide sur nos canaux, je n'ai pas sacrifié le moindre des intérêts des haleurs par chevaux, pour qui j'ai sollicité avec Lamenin la faveur d'être admis aux adjudications qui auront lieu prochainement.

Le ministre des Travaux Publics l'a reconnu à la séance de lundi (18 décembre) dans sa réponse à M. Pichon qui soutenait les charretiers, et à M. Pichon qui défendait la traction électrique.

En n'ai jamais eu d'ailleurs, jusqu'ici, l'occasion de manifester mes préférences, mais j'entends, vous le savez bien, qu'on respecte toutes les libertés, et qu'on ne sacrifie personne.

À vous cordialement,

Emile BASLY.

Je n'avais jamais douté un instant de la réponse que je recevrais, mais je ne comptais pas l'avoir aussi nette et aussi aplatisante pour M. C. et consors.

Que j'apprécie les moyens rapides de traction, nous le comprenons et nous l'en félicitons. C'est son rôle d'homme de progrès. Mais nous demandons, avec lui, qu'on ne sacrifie personne aux appels d'une société financière.

Quant aux avantages pratiques de ce mode de halage électrique, nous en avons déjà parlé, et nous y reviendrons.

Car il s'agit d'étudier la rapidité de tricycles basés qui ont mis, il n'y a pas un mois — et nous en avons des preuves indéniables — le joli délai de quinze jours pour faire la route entre le Rivage des mines de Lens à Pont-à-Vendin, et l'écluse du Pont de Courrières.

Maurice MONIER.

### LE PEUPLE BOER

De nombreuses statistiques ont été publiées relativement aux Boers. Aucune de nous n'aurait presque toutes arrivées à un total d'environ quatre cent mille individus de race hollandaise dans l'Afrique du Sud.

Ce chiffre nous a toujours paru beaucoup trop bas. Voici une nouvelle statistique qui nous paraît se rapprocher davantage de la réalité. Elle est due à M. Lépage qui a longtemps résidé au Transvaal. Nous l'imprimons au complet dans une conférence faite par M. Lépage sur la guerre actuelle et l'Afrique du Sud devant la Société d'économie politique de Lyon :

Colombie du Cap	350.000
Transvaal	150.000
Orange	100.000
Natal	40.000
Total	640.000

Cette population s'accroît d'ailleurs rapidement puisque la moyenne des enfants est de 11 dans les familles Boers.

E. R.

### NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mercredi 20 décembre.

Présidence de M. Coehery, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures 20.

La Chambre adopte quelques projets d'intérêt local.

### LE CAS DU GÉNÉRAL DE NÉGRIER

L'ordre du jour appelle l'interpellation du général réactionnaire Jacquy, député des Landes, sur la façon dont le ministre de la guerre a interprété les décrets concernant les généraux-inspecteurs, c'est-à-dire du général de Négrier qui s'agit en réalité.

M. le général Jacquy. — Le ministre de la guerre a voulu faire croire que M. le général de Négrier avait commis un acte contraire à la discipline.

« Pour maintenir cette thèse, il a vu divers décrets, mais il n'a pas rappelé les décrets de 1887 et de 1888. Le ministre de la guerre a soutenu que les généraux inspecteurs n'avaient pas à s'occuper des questions de discipline.

Or, le décret de 1888 dit le contraire.

Le général de Négrier n'a donc pas outrepassé ses droits en disant aux régiments de faire il les adjoints de conserver le calme et le silence.

Qui l'armée doit rester silencieuse, elle ne doit jamais se mêler aux querelles politiques car elle dispose de la force brutaie, et si elle se mêlait à nos luttes, elle démontrerait tout ce qui lui serait opposé (réclamations à gauche). Mais, en revanche, elle appartient au gouvernement de la République et elle est capable de la défendre et non pas de la démolir comme le fait le ministre actuel (Protestations à gauche, applaudissements à droite).

M. Coehery. — M. le général Jacquy je vous invite à employer un autre langage.

M. Jourde. — Le général de Gallifet a plus fait en six mois pour l'armée que tous les autres ministres.

M. le général Jacquy. — Je veux demander au ministre de la guerre s'il n'est pas uniquement guidé dans ses sévérités non seulement par son amour immodéré pour la discipline, mais encore par la pensée de se venger des chefs qui dans les grandes manœuvres l'ont battu à plate couture (Bruits à gauche).

M. Coehery. — Il est contraire à toutes les règles d'avoir recours à de pareils arguments.

M. le général Jacquy. — En tout cas, M. le ministre de la guerre ne doit pas désagréer des généraux qui avaient la confiance des troupes avant de les envoyer à la Haute-Cour (Interjections à gauche). Le ministre de la guerre aurait mieux fait de défendre l'armée attaquée par une certaine

pressé, quitte à laisser son portefeuille dans la puzette. (Rires bien à droite et sur des bancs.) Le ministre de la guerre de réveiller son cœur de vieux soldat et de rendre à l'armée des généraux dont la disgrâce eût été l'armée toute entière. (Applaudissements à droite.)

### Réponse du Ministre de la Guerre

M. de Gallifet répond. Je serais tout disposé à avouer que le général de Négrier n'aurait eu tort de ne pas se rendre à la Haute-Cour par la seule raison que le général de Négrier a été nommé inspecteur d'armée au moment où moi, je quittais ces fonctions, atteint par la limite d'âge.

Quant à la disgrâce du général de Négrier, je n'ai rien que me conformer au décret de mars 1899. J'étais dans mon droit et dans mon devoir. (Appl. sur plusieurs bancs. Bruit à droite.)

L'incident est clos après une courte réplique du général Jacquy, qui bat en retraite vers les sommets de la droite.

### INTERPELLATION MORINAUD

M. Morinaud rappelle que le soldat Brunswick, après avoir été condamné pour désertion et après avoir subi sa peine, a reçu un avancement qui ne s'explique pas par ce fait qu'il avait été baptisé au secteur.

Or, comble de l'aveur, il a été décoré de la médaille militaire au 14 juillet dernier.

N'est-ce pas extraordinaire ?

Je demande des explications au ministre de la guerre, car ce sous-officier est resté dans les garnisons d'Algérie, alors que beaucoup de nos camarades, moins heureux que lui, ont fait campagne aux colonies.

L'orateur veut citer le nom de divers sous-officiers qui auraient mérité mieux que lui la médaille militaire. (Vives protestations.)

Je ne parlerai, dit-il, que de leurs états de service.

Il se lit au milieu du bruit et des interruptions.

L'orateur termine en disant : Il n'est pas étonnant de voir le général de Gallifet décorer un juif.

Il y a un an, il était assis à la table du déjeuner de M. le général de Gallifet, et il a dit au ministre dont les dernières paroles de l'orateur se perdent dans le bruit.

### Réponse du Ministre de la Guerre

M. le général de Gallifet dit : Si j'étais à côté de M. le général de Gallifet, j'aurais peut-être dit que M. Morinaud ne s'explique pas. Je réponds à M. Morinaud, le ministre dit que le général de Gallifet a été décoré pour la médaille militaire par le colonel, le général de brigade et la commission des généraux. Je lui ai dit que c'est israélite, cela n'est pas militaire.

Quand un militaire sera jugé par ses chefs digne d'une récompense, je la lui donnerai, quel que soit son chef.

Le citoyen Jourde constate que c'est la première fois qu'on porte à la tribune une question de discipline. Il a fait un exposé politique violent, pour qu'on vienne discuter sur un mécanisme qui n'a rien de politique.

Il a dit qu'il y a quinze ans, a tiré une bordée ; c'est-à-dire que vous n'avez pas tiré, citoyen Morinaud.

Il avait dit qu'il y a quinze ans, une permission, voulez-vous l'empêcher d'être réhabilité ?

Vous n'avez soulevé cette affaire, que pour attaquer le gouvernement que vous n'aimez pas. C'est un prétexte pour faire de l'antisémitisme.

M. Morinaud proteste contre cette accusation. J'ai reçu, dit-il, les protestations de sous-officiers d'Algérie : c'est en leur nom que j'ai parlé.

L'incident est clos.

### L'AFFAIRE MARCEL HABERT

M. le Président annonce qu'il a reçu deux projets de résolution : l'un de M. Lasiès et l'autre de M. Castelin, tous deux tendant à la mise en liberté provisoire de M. Marcel Habert.

M. le Président demande l'urgence et la discussion immédiate.

Il lit l'exposé des motifs de sa proposition dans lequel il expose les précédents.

La Chambre doit dire si la République est moins libérale que l'Empire.

M. Lasiès dit que M. Berrand et lui ont copié l'exposé des motifs de la proposition présentée par M. Millonard en faveur de M. Berrand-Richard.

M. Castelin dit que l'urgence n'est pas discutée.

L'urgence est déclarée.

L'urgence est prononcée par 362 voix contre 140.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Castelin dit qu'il s'agit de savoir si la Chambre n'avait pas le droit de se prononcer sur l'incarcération de M. Marcel Habert.

Suivant l'orateur, le texte de la loi est formel. Aucun débat ne peut être engagé en cours de session sans l'autorisation du Parlement, lors le cas de flagrant délit et même en cas de flagrant délit, le droit du Parlement est d'en être saisi ; telle était l'opinion de M. Flocq.

M. le Président. — Comment se fait-il que M. Marcel Habert, qui se croyait inviolable, ne soit pas venu ici prendre sa place au Parlement ?

M. Castelin. — Je ne parle ici qu'en mon nom propre.

### Réponse de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau. — Les auteurs des propositions se basent sur le paragraphe 1er de l'article 14 de la loi du 16 avril 1875, en vertu duquel ils demandent la cessation des poursuites.

Or, Non ! Non !

M. Waldeck-Rousseau. — Le gouvernement n'a pas, sur ce point, à exprimer son avis ni à peser sur la décision du Parlement, lorsqu'il s'agit de l'immunité parlementaire, le gouvernement doit laisser à la Chambre toute liberté.

Le gouvernement a à répondre seulement à la théorie de M. Castelin.

Le paragraphe 1er de l'article 14 dit qu'un député ne peut être ni poursuivi ni arrêté. Or les poursuites ont été commencées avant la session et l'arrestation est la conséquence des poursuites. Ces deux actes ne font qu'un.

Mais le paragraphe 2 de l'article 14 donne à la Chambre le droit de requérir la cessation des poursuites et la mise en liberté.

La justice doit donc suivre son cours, à moins que la Chambre ne veuille user du droit que lui confère ce paragraphe.

M. Lasiès et, après lui, M. Millevoye, contestent la thèse soutenue par M. Waldeck-Rousseau. M. Castelin revient à la charge en faveur de M. Marcel Habert.

lorsqu'il s'agit de l'immunité parlementaire, le gouvernement doit laisser à la Chambre toute liberté.

Le gouvernement a à répondre seulement à la théorie de M. Castelin.

Le paragraphe 1er de l'article 14 dit qu'un député ne peut être ni poursuivi ni arrêté. Or les poursuites ont été commencées avant la session et l'arrestation est la conséquence des poursuites. Ces deux actes ne font qu'un.

Mais le paragraphe 2 de l'article 14 donne à la Chambre le droit de requérir la cessation des poursuites et la mise en liberté.

La justice doit donc suivre son cours, à moins que la Chambre ne veuille user du droit que lui confère ce paragraphe.

M. Lasiès et, après lui, M. Millevoye, contestent la thèse soutenue par M. Waldeck-Rousseau. M. Castelin revient à la charge en faveur de M. Marcel Habert.

### INCIDENT

M. Berrand-Richard monte à la tribune (Applaudissements à gauche. Bruit à gauche.) Vous êtes les patriotes de la liberté. (Humulte.)

M. Berrand-Richard fait observer que la question doit être examinée sans aucune préoccupation politique. (Exclamations à gauche.)

M. Waldeck-Rousseau lui-même la déclare. L'orateur poursuit au milieu du tumulte et des interruptions.

M. Berrand-Richard déclare que, pour lui, l'incarcération ne peut pas se contenter avec les poursuites. La thèse soutenue par M. Waldeck-Rousseau doit être discutée.

L'orateur conclut : « Nous ne voyons dans ce débat qu'une question constitutionnelle, et non une question de gouvernement. »

M. le Président consulte la Chambre sur la demande de clôture.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Après pointage, la clôture est votée par 242 voix contre 239. (Exclamations et bruit.)

Le projet de résolution de M. Castelin est mis aux voix. Il est ainsi conçu : — La Chambre requiert la mise en liberté provisoire de M. Marcel Habert, député.

M. le Président. — Je mets aux voix la motion de M. Castelin et je prévient la Chambre que, si elle est adoptée, il y aura lieu de se prononcer sur l'adoption ou non de la proposition de M. Lasiès : « et ce sera l'ordre du jour. »

M. Lasiès. — Il est bien entendu que nous ne demandons aucune faveur pour M. Marcel Habert.

### DÉFAITE NATIONALISTE

La proposition de résolution de M. Castelin est rejetée par 329 voix contre 155.

La gauche applaudit longuement. Ce scrutin est une nouvelle défaite pour le parti nationaliste déjà si atteint par la folle équipée de M. Déroulède à la Haute-Cour, dont on trouvera plus loin le récit.

### LE TRAVAIL DES FEMMES et des enfants

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat, portant modification de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels.

Voix nombreuses. — A demain !

M. Charles Ferry, président de la commission du travail, demande la discussion immédiate.

Valliant demande au contraire le renvoi de la discussion après le budget. Le rapport a été distribué trop tard pour être discuté aujourd'hui.

Le citoyen Millonard se joint à M. Ferry pour prier la Chambre de s'occuper immédiatement d'une proposition dont l'intérêt est si intime.

Après un échange d'observations entre M. l'abbé Lemire et M. Charles Ferry, la clôture est de nouveau demandée.

Valliant opine de nouveau pour le renvoi après le vote du budget.

Cette proposition, mise aux voix, est repoussée par 419 voix contre 115.

La Chambre repousse ensuite par 340 voix contre 85 l'ajournement à demain, proposé par M. Massabuau.

La discussion est ouverte et le citoyen Valliant à la parole et il se borne à demander à la Chambre de ne pas passer à la discussion des articles.

L'urgence est déclarée par 413 voix contre 110.

Le passage à la discussion des articles est ensuite voté par 375 voix contre 81.

La suite de la discussion est ensuite renvoyée à la prochaine séance.

### LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Ferry dépose un rapport sur le projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1899 d'un crédit extraordinaire de 100.000 francs pour la cessation des travaux survenus pendant le mois de juin 1899.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. Berrand-Richard remarque que ce crédit est simplement un crédit provisoire et qu'il

... les pieds devant !

l'aisant derrière lui l'odeur peu ragoûtante de son nationalisme en désagrégation.

L'histoire est brève, plus brève que celle du « Forgeron », narrée par Coppée à l'usage des nourrices de l'Écho du Nord.

La voici :

Les amères nationalistes allaient de mort en plus, devant la Haute-Cour. Les juges s'impatientaient des digressions saugrenues des accusés et des circonlocutions de la défense.

Un même cri s'élevait de partout : — « Il faut en finir ! »

Déroulède eut vent de cette surexcitation et il se décida, enfin, à quitter les profondeurs sérénités de la prison de la Santé pour venir dire aux sénateurs leur fait.

En « cinq sec », il s'expliqua :

« Au Procureur Général, il cracha cecl :

— « Vous êtes un valet, Monsieur ! »

Et à ses juges, il dit, tonnant plus fort que Jupiter :

— « Vous êtes des esclaves ! »

Qu'eussiez-vous fait à la place du Procureur et des Sénateurs ?

Vous eussiez frappé ou... tendu l'autre joue.

Or, la Haute-Cour n'étant pas d'homme chrétien à frapper, — et pas de main morte :

... Déroulède a été condamné, sévère tenant à deux ans de prison.

C'était évidemment ce qu'il voulait. Mais il a manqué le but qu'il avait eu d'atteindre.

Sur la paille humide — ô combien ! — de son cachot, le Grand Paul s'était dit, que, pour entrer à l'Élysée, les palmes du martyre politique valaient mieux qu'un régiment même conduit par Rogét.

Il s'est fourré le doigt dans l'œil.

Fabiosa trouverait encore des cours pour la plaindre, Déroulède, lui, ne rencontrera que des gens qui riront de sa dernière posture.

Il est un homme mort !

Eh bien, nous le déclarons sincèrement, la vue de cette dépouille nationaliste nous attriste.

Déroulède, dans son rôle tragico-comique, équivalait, sur la scène politique, à Gaipeaux au théâtre.

Nous regrettons qu'il s'en soit allé si vite, car nous nous demandons anxieusement si, avec lui, ne disparaît pas le « maître » de la joyeuseté politique !

G. SIAUVE-EVAUSY.

### EN ITALIE

#### SUCCÈS SOCIALISTES

La vie municipale est plus intense en Italie qu'en aucun autre pays. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la proportion d'électeurs qui prennent part aux scrutins municipaux chez Humbert d'une part, et de l'autre, dans notre démocratie.

Ces jours derniers, les collèges communaux étaient convoqués. Ce fut une levée en masse — et une levée très intéressante — des électeurs.

Ce scrutin avait une assez grosse importance car la campagne électorale avait été faite à peu près partout à propos des condamnations atroces dont s'est frappés les prétendus auteurs des récents troubles qui firent trembler si fort le trône d'Humbert.

### LA LÉGENDE

Enfin, ils y viennent !

Qui ? Mais nos adversaires, parbleu. Oh ? A se proclamer des menteurs et des fobes !

C'est le Sicle qui dévoile le truc, — le Sicle qui fut leur porte-parole, leur défenseur, leur serviteur.

Écoutez le Sicle :

— « Il ne faut pas se laisser de proclamer que l'histoire des cris de : « A bas l'Armée ! » poussés sur les boulevards et ailleurs est de pure invention... »

Et notre confrère parisien appuie cette déclaration de cette affirmation de M. Mouquin, sous-directeur de la police parisienne :

— « C'est une légende. Je n'ai jamais entendu le cri de : « A bas l'Armée ! » Ce cri serait de prétendre à assommer les gens quand ils criaient : « Vive la République ! » »

### EN ITALIE

#### SUCCÈS SOCIALISTES

La vie municipale est plus intense en Italie qu'en aucun autre pays. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la proportion d'électeurs qui prennent part aux scrutins municipaux chez Humbert d'une part, et de l'autre, dans notre démocratie.

Ces jours derniers, les collèges communaux étaient convoqués. Ce fut une levée en masse — et une levée très intéressante — des électeurs.

Ce scrutin avait une assez grosse importance car la campagne électorale avait été faite à peu près partout à propos des condamnations atroces dont s'est frappés les prétendus auteurs des récents troubles qui firent trembler si fort le trône d'Humbert.

### AUX AVACHIS

Prenant texte d'un article de Jaurès sur l'organisation nouvelle du Parti socialiste, l'Écho du Nord fait un appel aussi pressant qu'apuré à ses amis et connaissances pour qu'ils s'organisent à leur tour.

Notre confrère use là d'un droit que nous ne songeons nullement à lui contester. Nous dirons même si cette déclaration peut lui être agréable, qu'il remplit un « devoir de classe ».

Mais qu'il nous permette de doucher son enthousiasme.

Il aura lieu, rouler des yeux tendres et roucouler les plus douces invites, il ne fera pas sortir ses amis, amollis par les délices de la Capoue capitaliste, de la torpeur effrayante qui les étirent.

Travailler, ces gens-là, pour une idée ? Allons donc ! Ce sont des « avachis ».

D'ici ils n'en ont pas. Ils n'ont que des appétits ; et du jour où ils seront persuadés que le collectivisme triomphant ne serrera pas d'un cran leur ceinture trop large, ils se feront collectivistes.

L'Écho qui s'applique tous les jours à répandre l'immoral « enrichissez-vous ! » de Guizot, sera le seul à pleurer sur cette fin lamentable de la classe qu'il adule.

Nous, nous rirons.

Emile RAYMOND.

### La Légende

Enfin, ils y viennent !

Qui ? Mais nos adversaires, parbleu. Oh ? A se proclamer des menteurs et des fobes !

C'est le Sicle qui dévoile le truc, — le Sicle qui fut leur porte-parole, leur défenseur, leur serviteur.

Écoutez le Sicle :

— « Il ne faut pas se laisser de proclamer que l'histoire des cris de : « A bas l'Armée ! » poussés sur les boulevards et ailleurs est de pure invention... »

Et notre confrère parisien appuie cette déclaration de cette affirmation de M. Mouquin, sous-directeur de la police parisienne :

— « C'est une légende. Je n'ai jamais entendu le cri de : « A bas l'Armée ! » Ce cri serait de prétendre à assommer les gens quand ils criaient : « Vive la République ! » »

### EN ITALIE

#### SUCCÈS SOCIALISTES

La vie municipale est plus intense en Italie qu'en aucun autre pays. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la proportion d'électeurs qui prennent part aux scrutins municipaux chez Humbert d'une part, et de l'autre, dans notre démocratie.

Ces jours derniers, les collèges communaux étaient convoqués. Ce fut une levée en masse — et une levée très intéressante — des électeurs.

Ce scrutin avait une assez grosse importance car la campagne électorale avait été faite à peu près partout à propos des condamnations atroces dont s'est frappés les prétendus auteurs des récents troubles qui firent trembler si fort le trône d'Humbert.